

AVIS DE PUBLICITÉ SUITE À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

Vide grenier

Cadre juridique :

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3.P) prévoit que « *Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Objet et Conditions d'occupation :

A l'occasion du vide grenier, le dimanche 14 avril 2024 sur la place Jean Jaurès.

La Ville de La Valette-du-Var a reçu une manifestation d'intérêt spontanées pour :

- Un emplacement pour un stand et ou véhicule ambulant de confiserie (crêpes, gaufres, churros, pomme d'amour)

Lieu d'exploitation :

Place Jean Jaurès à La Valette-du-Var. Emplacement pourvu d'un point d'alimentation en électricité.



Redevance d'exploitation :

Cet avis de publicité suite à manifestation d'intérêt tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation privative à titre temporaire, précaire et révocable du domaine public.

Cette autorisation est délivrée moyennant le versement d'une redevance fixée comme suit, par délibération du conseil municipal du 04 décembre 2023.

DESIGNATION	UNITE	TARIF EN EUROS
Stand (confiserie, jeux d'adresse, loterie...)	Par jour et par ML	4.70 €
Véhicule ambulants (camion, remorque...)	Par jour	6 €
Participation aux frais d'électricité et/ou eau		1 €

Procédure :

Dépôt du dossier de candidature :

Tout opérateur économique peut manifester son intérêt pour l'organisation d'une manifestation du même registre et pour la même période, par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

- Par courrier recommandé avec avis de réception postal ou contre récépissé à :

Ville de La Valette-du-Var
Pôle Juridique Urbanisme Habitat
Place Général de Gaulle
83160 La Valette-du-Var

Il sera précisé sur l'enveloppe : « *Manifestation d'intérêt pour occupation temporaire du domaine public – Vide grenier* ».

- Par courriel avec accusé de réception ou de lecture à eec@lavalette83.fr

Si vous candidatez par voie dématérialisée merci de mettre en objet : « *Manifestation d'intérêt pour occupation temporaire du domaine public – Vide grenier* ».

Pièce à fournir :

La candidature sera impérativement accompagnée à minima d'/des :

Pour les stands :

- Une note de présentation du candidat ;
- Un extrait KBis ou équivalent de moins de trois mois ;
- Une copie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;
- Photographie du stand en exploitation et nombre de mètre linéaire nécessaire pour l'évènement ;
- Descriptif des produits vendus ;
- Tarifs de vente proposés ;
- Le cerfa n° 13939*01 pour une vente au déballage (téléchargeable ci-dessous) dûment complété, daté, signé et accompagné d'une copie de la pièce d'identité du demandeur.
13939*01 - Déclaration préalable d'une vente au déballage - etape_1 - service-public.fr

Date limite de réception des candidatures : **vendredi 29 mars 2024 – 12h00 au plus tard.**

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.
Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Ville de La Valette-du-Var pourra délivrer aux opérateurs ayant manifesté leur intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Dans l'hypothèse où plusieurs opérateurs économiques manifesteraient leur intérêt pour occuper ledits emplacement public dans les conditions indiquées ci-dessus, la Ville de La Valette-du-Var lancera une procédure de sélection préalable, ceci conformément à l'article L. 2122-1-1 du C.G.3.P.

Date de publication : **vendredi 15 mars 2024**